



Règlement du 1er Tournoi Promobad jeunes de Levallois-Perret 30 Mars 2025



Article 1. Le tournoi est autorisé sous le numéro *XX.LIFB.92/XX/XX*

Article 2. Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBAD, des règlements particuliers de la LIFB et du règlement ci-après. Le tournoi est un tournoi promobad, dont l'objectif est de faire découvrir aux jeunes de notre club la compétition.

Article 3. Tout participant doit être en règle avec la FFBAD et doit être licencié.

Article 4. Le tournoi est uniquement ouvert aux **licenciés FFBAD du Levallois Sporting Club**, catégories poussins, minimes, cadets et juniors, pour les séries de P10 à NC.

Article 5. Seul un tableau de simple sera proposé aux participants. Les joueurs seront placés dans différentes séries en fonction de leur catégorie (poussins, benjamins, minimes, cadets, juniors). Toutes les séries seront proposées en poule unique ou au format ronde suisse, afin de garantir un nombre de matchs homogène entre les différents participants. L'organisation se réserve le droit de modifier le format des tableaux et le découpage des séries, en cas d'insuffisance de joueurs dans une série.

Article 6. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.

Article 7. La date limite d'inscription est le **24 Mars 2025**. Les inscriptions seront prises en compte suivant la date d'inscription. Le tirage au sort sera effectué le **26 Mars 2025**.

Article 8. Le montant des droits d'engagement est de 0 euros.

Article 9. Le tournoi est inscrit dans la catégorie standard et se déroulera le dimanche **30 Mars 2025 de 13h à 18h sur 5 terrains** au Gymnase Frédéric Delpla, 83 rue Danton, 92 300 Levallois-Perret.

Article 10. Les inscriptions et le paiement des frais d'inscription se feront exclusivement sur la plateforme Badnet (site internet ou via l'application mobile ebad).

Article 11. Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact badnet. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée

Article 12. Les forfaits (après clôture des inscriptions) devront être confirmés à l'organisateur par écrit (mail ou courrier)

Article 13. Les matches peuvent être joués jusqu'à une heure avant l'horaire prévu (cf. Règlement Général des Compétitions). Les horaires des matches seront affichés dans la salle à titre indicatif. Les joueuses et joueurs devront se tenir prêts 60 minutes avant l'heure de leurs matchs. Tout joueur qui souhaite s'absenter pendant la compétition devra prévenir le GEO sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match

Article 14. Tout participant devra se faire pointer dès son arrivée, chaque jour de la compétition. Le code de conduite des joueurs et le code de conduite des entraîneurs, officiels d'équipe et officiels techniques seront appliqués pendant le tournoi.

Article 15. Le temps de repos entre deux matches sera de 20 minutes minimum.

Article 16. Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs devant disputer leur match, les membres du comité d'organisation, les juge arbitres, les arbitres (ou faisant office), les coaches (aux arrêts prévus) et le personnel médical autorisé par juge arbitre.

Article 17. Les matches seront auto arbitrés. Cependant, tout joueur pourra faire appel au GEO, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).

Article 18. Tout joueur en arrêt de travail pour des raisons médicales ne pourra pas participer au tournoi pendant la durée de son arrêt.

Article 19. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au GEO avant son premier match du tournoi.

Article 20. L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète sont prohibés. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton).

Article 21. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.

Article 22. Toute participation implique l'adoption du présent règlement. Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré "FORFAIT" après la date de tirage au sort (voir règlement des forfaits). Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera et postera, dans les délais impartis, les pièces justificatives et la fiche de renseignement, à la Ligue Ile de France de Badminton.

Article 23. En s'inscrivant au tournoi, tous les joueurs acceptent de renoncer à leur droit à l'image quant à la prise de photos ou vidéos dans le cadre d'action promotionnelle. En cas de refus, un courrier devra être envoyé par mail au responsable des inscriptions ET venir se signaler à la table de marque le jour de la compétition.

Contact Organisation

- Email : ecotournoilevallois@gmail.com
- Mobile : 0681069012
- Adresse : Jan Capelle - 125 rue Jean-Baptiste Charcot, 92400 Courbevoie